LES ASSASSINS DU PÈRE MITTELETTE DEVANT LES ASSISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est contre ceux-ci que le ministère public se dresse avec sévérité et il demande aux jurés d'être impitoyables.

« Ces trois hommes, dit-il, sont des monstres qui ont longuement préparé leur crime crapuleux, qui ont tué lâchement un vieillard sans défense. »

Tous les trois ont la même responsabilité. Leur passé tumultueux ne peut inciter les juges populaires à faire preuve à leur égard de la moindre sensibilité. Jean Dagoury dit « Jean le Contrebandier », souteneur, voleur professionnel, déserteur, est l'organisateur de la criminel randonnée. C'est lui qui a recruté les deux complices, bandits de sa trempe : Albert Chacun, « Jo la masse » pour les hommes du « milieu », cambrioleur dangereux, six fois condamné, déserteur, etc., et Raymond Duranton dit « Fred le Zigoto », insoumis, sept fois condamné pour vol, le plus roué de la bande, car devant les juges il s'efface comme s'il voulait que l'on oublie le rôle terrible qu'il a joué.

« Pour ces trois monstres, il n'y a pas d'autre sanction possible que la peine capitale. »

Les plaidoiries

Le réquisitoire méticuleusement ordonnelle les circonstances atténuantes, c'est clusions implacables en ce qui concerne les trois principaux accusés, provoquent dans l'assistance une certaine émotion qui s'accroît encore lorsque, rompant le silence pénible, éclatent les sanglots d'une femme en deuil qui, placée au premier rang, s'écroule sur sa voisine, terrassée par la douleur.

C'est la mère de Dagoury, Dagoury le fils de famille dévoyé dont le Ministère public vient de demander la tête.

Mais l'audience se poursuit par les plaidoiries.

Me TORRES, qui défend Tessières, s'insurge non point pour son client mais pour les principaux accusés qui méritent un châtiment exemplaire, certes, mais non pas cette odieuse peine de mort : « Ce sont des enfants qui portent la lourde hypothèque des générations de la guerre et qui ont droit à une certaine miséricorde. Pour son client, qui a une lourde hérédité, qui est atteint de troubles psychiques et qui, en somme, n'a joué dans l'affaire qu'un rôle subalterne, Me Torrès demande les circonstances atténuantes qui lui éviteront la relégation.

Me PEBREL est bref, sa tâche il est vrai est aisée puisque le Ministère public a abandonné à la grâce du jury Thorez, son client qui, en fait, n'a commis aucun délit.

Me WEIL, pour Longuebray, ne discute pas la prévention. Son client a reconnu qu'il avait participe aux deux tentatives de cambriolage, mais il s'est retiré de la bande lorsqu'il a connu les noirs desseins de ses complices. C'est un « minus habens » qui mérite, dit l'avocat, mieux qu'une mesure de pitié : un acquittement.

Me GEORGIES MIERS, jeune avocate de talent, a des accents pathétiques pour présenter la cause de Marie-Louise Magnier, une fille de 18 ans qui vient, en prison, d'avoir un bébé, dont la vie n'est qu'un long et pénible drame de misère et qui a déjà durement expié sa faut par huit mois de prison préventive.

Me DE VESINNE LARUE, a la tâche plus pénible. Il défend Césarine Patoux, qu'il présente comme « une malheureuse comparse et non pas une femme endurcie dans le crime ». Il demande pour elle des circonstances atténuantes, c'est-à-dire une peine de prison avec sursis.

Me Jean-Chares LEGRAND défend Lemessier « P'tit Louis Saucisson », le camelot qui, s'il fut cambrioleur, ne voulut pas être un assassin, et s'employa même pour que le maléfique trio de ses amis ne se livrât pas à un attentat.

Me J.-Ch. Legrand présente son client sous son aspect le plus favorable, — ou plutôt le moins défavorable — et il use de tout son talent pour obtenir, en sa faveur, un verdict de clémence.

Trois causes difficiles

Il reste, tandis que l'après-midi tire à sa fin, à entendre les défenseurs des trois principaux acteurs du drame, trois causes délicates et pénibles. Pour les avocats Mes Thévenot, Thaon et Hubert, il s'agit de sauver les têtes de leurs clients.

Les trois avocats font surtout valoir le mystère qui subsiste autour de l'assassinat. Peut-on condamner ces trois jeunes gens pour le geste homicide qu'un seul a accompli. Chacun des défenseurs a des arguments à faire valoir pour implanter dans l'esprit des jurés le doute qui sera favorable à son client. Mais les lourds antécédents des trois jeunes voyous peuvent influencer les juges populaires. Les avocats s'en rendent si bien compte que tous leurs efforts se portent seulement à obtenir une sentence qui ne soit pas la plus terrible : la mort réclamée par le Ministère public.

LE VERDICT

A 18 heures, les plaidoiries terminées, le jury se retire pour délibérer. Il rentre en séance peu avant 20 heures. Un silence tragique s'installe dans la salle tandis que le président du jury donne lecture des réponses aux 38 questions qui ont été posées. Deux questions concernant Eugène Thorez. Les jurés pour celles-ci ont répondu négativement.

Eugène Thorez est donc acquitté.

Aux 36 autres questions intéressant les 8 autres accusés, le Jury a répondu affirmativement : toutefois il accorde à tous les accusés le bénéfice des circonstances atténuantes. Dagoury, Chacun et Durenton ont échappé à la guillotine.

Une dernière intervention du Ministère public suivie de nouveaux appels à la clémence par les avocats puis le Jury et la Cour se retirent pour délibérer sur l'application des peines.

Les condamnations suivantes sont prononcées :

Albert Longuebray et Magniez Marie-Louise, 2 ans de prison avec sursis.

Eugène Tessières et Césarine Patoux, 5 ans de prison chacun.

Lemessier Louis, 15 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

Jean Dagoury, Albert Chacun et Raymond Durenton sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

En entendant le verdict Jean Dagoury a un mouvement de révolte, il se dresse, les traits durs, contractés, les yeux fulguranta : « C'est honteux, dit-il, de donner des travaux forcés pour avoir braqué un vieil homme ». Les gendarmes, vivement, l'emmènent avec les autres condamnés.

UN NOTAIRE DE MOREUIL SUSPENDU POUR DEUX ANS POUR IRRÉGULARITÉS

Le tribunal correctionnel de Montdidier, siégeant en conseil de discipline, a statué hier matin sur des irrégularités reprochées à Me Cartier, notaire à **Moreuil**. Celui-ci a tenté de s'excuser en attribuant à la négligence les faits qui lui étaient reprochés.

Après réquisitoire de M. Peyre, procureur de la République et plaidoirie de Me Montigny, député de la Sarthe, le tribunal a prononcé contre Me Cartier une peine de deux ans de suspension, déclarant toutefois dans son jugement que cette condamnation n'entachait pas l'honneur ni la probité de Me Cartier.

LES POLICIERS DE LA B. M. DE LILLE ONT OPÉRÉ A CAMBRAI

AU COURS DE LEUR TRAVAIL D'ÉPURATION ILS ONT PROCÉDÉ A L'ARRESTATION D'UNE FEMME ORIGINAIRE DE FOURNES - EN - WEPPES ET A CELLE D'UN JEUNE LILLOIS

La cité de Martin-Martine, dont on vante dans le Nord l'aspect, la reconstruction suivant les données les plus modernes, laissait pourtant apparaître un « point noir » dont on se rendait compte inévitablement dès le premier contact.

A l'instar de certains quartiers parisiens bien connus par la présence de certaines femmes, Cambrai abritait malheureusement tout un monde tirant ses ressources d'une... galanterie organisée.

LE « BAR LILLOIS » RUE DES ROTISSEURS

Les établissements « fermés » qui abritaient ces louches manœuvres, bénéficiaient jusqu'alors d'une certaine tranquillité. Non pas par la faute des autorités cambrésiennes, mais bien à cause de leur impuissance.

Il fallait une intervention extérieure, et c'est dans cette seule solution que résidait le remède à ce « mal » bien particulier.

Déjà, lors du crime du « Petit Coin », rue des Récollets, l'on avait touché du doigt cette plaie... et à cette époque, il fallait, de l'avis général, crever cet abcès qui empoisonnait la quiétude de la ville.

Une mise en route

L'on se souvient d'une récente affaire qui fit assez de bruit à Cambrai, et dont le héros, fils d'une famille honorable de la cité, fut inculpé de violences envers la servante d'un débit mal famé de la rue des Rotisseurs. Il n'est point besoin de revenir sur cet exploit regrettable dont son auteur devra supporter le poids.

Si celui qui s'était rendu coupable de ces agissements pour le moins spéciaux n'est guère un personnage intéressant, il faut convenir que le milieu dans lequel il avait opéré n'était pas non plus bien intéressant. Et c'est cet épisode de la vie de ce milieu cambrésien qui motiva la descente de la deuxième brigade mobile de Lille, en vue de l'épuration de Cambrai.

Deux arrestations

Or, voici trois ou quatre jours, sur réquisition du Procureur de la République, arrivaient à Cambrai les Inspecteurs Blémant, Lafin, Plé et Layet, de la deuxième brigade mobile. Aidés du service de la Sûreté cambrésienne, les enquêteurs commencèrent leur enquête et, bien entendu, leurs premiers pas devaient les diriger au « Café Lillois », rue des Rotisseurs, origine des mésaventures du jeune homme en question.

Bientôt, les inspecteurs qui déployaient une remarquable activité devaient prendre en flagrant délit la tenancière du Café Lillois, la femme Lestienne Marie-Julie, 35 ans, née à **Fournes-en-Weppes**, près de **Lille**. Cette femme, qui se livrait à un trafic rémunérateur, sinon très reluisant, fut convaincue d'excitation de mineure à la débauche et d'excitation habituelle à la débauche.

Présentée devant le Procureur de la République, elle fut écrouée à la maison d'arrêt de Cambrai, vendredi à 12 h. 45. Son établissement « hospitalier », qui avait déjà fait bien des victimes, privé de son « âme », montre maintenant une façade morne, bien moins accueillante que ces derniers temps.

Par ailleurs, un jeune homme bien connu des Cambrésiens, dont on ne savait au juste quelle pouvait être la profession, fut également victime de l'attention des policiers. Si sa profession déclarée était celle de « placeur d'appareils automatiques », il faut bien dire qu'il tirait le plus clair de ses revenus d'un odieux trafic. On ne peut évidemment pas affirmer qu'il était « sans profession », mais bien sûr, celle-là, à son sens, ne paraissait pas avouable, surtout à des interlocuteurs dont il connaissait la qualité.

Il s'agit de Bault Maurice, né le 3 janvier 1906 à **Lille**, habitant au Café des Arcades, place du Bois. Sa compagne, de laquelle il tirait le plus clair de ses revenus, est une nommée Jeanne Guéant âgée de 33 ans.

Bault, convaincu de vagabondage spécial, prenait bientôt le chemin de la prison cambrésienne, où il aura le temps de réfléchir sur les inconvénients quelquefois douloureux de sa profession particulière.

Deux autres inculpations

C'était déjà un commencement, mais l'activité des policiers ne devait pas s'arrêter là. Il y avait évidemment d'autres établissements notoires à visiter. Depuis peu, rue des Rotisseurs, au n° 47, un bar était installé. A l'enseigne « Le Normandy », de par son aspect et la réputation qui semblait s'y être attachée, dès l'ouverture, le débit attira l'attention des enquêteurs. La patronne, la femme Boulanger Julienne, 40 ans, femme Trannoy, fut prise en flagrant délit d'infraction à la loi du 9 novembre 1915, pour vente de boissons alcoolisées ; son mari, Trannoy Jules, était lui-même lié dans la même inculpation. Toutefois, jugeant sans doute sa situation trop privilégiée, Jules Trannoy se permit d'aller insulter, pour ainsi dire à domicile, au poste de police, les enquêteurs de la brigade mobile.

Bien entendu, les résultats ne se firent pas attendre, et notre homme se vit l'objet d'un procès-verbal pour outrages.

Un pochard mal inspiré

Un épisode inattendu après ces quelques jours de labeur. Les inspecteurs terminaient leur repas dans un restaurant de la ville avant de regagner **Lille**. Eurent-ils le don d'attirer l'attention d'un consommateur en mal d'éloquence? Toujours est-il que l'individu vint à plusieurs reprises tenir des propos nettement désobligeants à leur égard.

Bien que revenu de la qualité de ceux à qui il en voulait, le pochard eut le tort d'insister, et même de les provoquer. La boisson, hélas ! était mauvaise excuse et notre homme se vit en fin de compte transféré au poste de police par trois inspecteurs de la brigade mobile. Il fut bien entendu l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, coups, outrages et rébellion. Transféré au Parquet, il devait être écroué vers 16 h. 15.

Il s'agit d'un nommé Guidez René, 24 ans, journalier à la sucrerie centrale d'*Escaudœuvres* demeurant rue d'En-Bas, à Escaudœuvres. A noter que le pochard mal inspiré devait se rendre lundi 2 mars à Metz pour y accomplir une période d'instruction militaire.

Après cet épisode quelque peu particulier de l'activité des policiers de la Brigade mobile, ceux-ci sont repartis vers Lille, leur mission terminée. Ajoutons que la situation des individus suspects de Cambrai et des environs a été examinée minutieusement.

UN ENCAISSEUR ROUBAISIEN MANIFESTA DES INTENTIONS DE SUICIDE ET DISPARUT

Mais 25.000 francs manquent dans sa caisse

Un encaisseur de la Grande Brasserie Moderne de Roubaix, Jean Fitamant, demeurant 37, rue du Petit Tournai, à Wattrelos, a disparu de son domicile et n'a pas donné signe de vie à la Brasserie.

Il avait laissé à sa femme une lettre dans laquelle il disait vouloir se suicider

Mais, à la Grande Brasserie Moderne on a constaté qu'il manquait une somme de 25.000 francs dans la caisse que tenait Fitamant, L'administrateur, M. Lechien, a porté plainte hier entre les mains de M. Perret, juge d'instruction à Lille.

Le magistrat a lancé immédiatement un mandat d'arrêt contre Fitamant.

On comprend maintenant que le disparu devait puiser depuis un certain temps dans la caisse de la Brasserie. Se sentant près du moment où il allait être découvert, Jean Fitamant a fui, avec, peut-être, l'intention de se supprimer.

M. Lechien croit d'ailleurs fort admissible l'hypothèse selon laquelle l'encaisseur a dérobé plus de 25.000 francs.

Il faudra, pour connaître le montant exact du total des vols, un examen minutieux de livres qui n'ont pas été mis à jour depuis longtemps.

MORT SUBITE D'UN PROFESSEUR DANS UN TRAIN EN GARE D'HAZEBROUCK

Samedi matin, descendait sur les quais de la gare d'**Hazebrouck**, à 7 h. 54, un voyageur qui prenait place quelques instants plus tard dans un compartiment du train partant en direction de **Saint-Omer**, à 8 h. 05.

A peine arrivé dans la voiture, il s'affaissa soudain et tomba sur le plancher, au grand effroi d'une voyageuse qui donna l'alarme.

M. Bloeme, chef de gare, fit aussitôt transporter le corps du malheureux à l'infirmerie de la gare, mais déjà la mort avait fait son œuvre.

Les papiers trouvés sur le cadavre permirent de connaître rapidement son identité. Il s'agissait de M. Abel Mansuy, 55 ans, Docteur es-lettres, professeur d'histoire au Lycée Ribot, à Saint-Omer, demeurant 43, rue du Docteur-Legay, à **La Madeleine-lez-Lille**.

M. Mansuy prenait régulièrement le matin, le train en direction de Saint-Omer, pour y faire son cours quotidien.

Le décès est dû à une embolie.

Ajoutons que l'émotion fut assez vive, parmi les nombreux voyageurs qui se trouvaient à cette heure en gare d'Hazebrouck.

LES DÉBUTS DU FAMEUX CIRQUE AMAR

Nice, le 29 Février. — La fameux Cirque Amar de retour d'une triomphale tournée en Afrique du Nord, a débuté hier soir à Nice, où il donnera toute une série de représentations. De là, il partira pour entreprendre une grande tournée à travers la France. 9503

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 1er mars 1936.** — Soleil : lever 6 h. 35 ; coucher 17 h. 33. — Lune : lever 10 h. 41, coucher 2 h. 33. — Aujourd'hui : saint Aubin. — Demain : saint Jacob.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 29 février à 18 h. : Baromètre : 739 mm 4 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. — Thermomètre : ronde 4° ; minima —4° ; maxima 6,5. — Etat hygrométrique : 90. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant. — Direction du vent : nord-ouest, force faible. — Direction des nuages : ouest. — Etat du ciel : peu nuageux, brume.

Temps probable pour aujourd'hui : température sans changement ; brumeux, pluie ou neige.

DISTINCTION. — Nous apprenons que M. LADENT, chef du 1er bureau de la 1re division à la Préfecture du Nord, vient d'être nommé Officier d'Académie.

M. LADENT

M. Ladent, qui est entré à la Préfecture du Nord en 1909, s'est particulièrement intéressé aux œuvres postscolaires et aux Pupilles de la Nation. C'est à ce titre qu'il reçoit une distinction méritée. M. Ladent était déjà titulaire de la Médaille d'argent de la Mutualité depuis 1934.

Ses nombreux amis se réjouiront de la nouvelle distinction qui lui échoit.

UN TERRIBLE ACCIDENT A LILLE

Une automobile accrochée par un autocar est projetée sur un trottoir

LA FEMME QUI ACCOMPAGNAIT LE CHAUFFEUR DE LA VOITURE A ÉTÉ TUÉE SUR LE COUP

Samedi, vers 20 h. 30, un terrible accident de la circulation s'est produit à Lille, rue Saint-Sauveur. Voici les faits : Une voiture immatriculée 283-M.B.6, venant de Fives et se dirigeant vers la Porte de Paris, a été accrochée, rue St-Sauveur par l'autocar « Citroën » (9.327-K.U.2). Le conducteur de la voiture a été blessé mais la femme — une femme dont il prétend ne pas connaître le nom — qui se trouvait à ses côtés, fut tuée net.

La voiture était conduite par **M. Roger Vandenbos**, âgé de 39 ans, débitant de boissons, 203, rue de Paris à **Lille**.

Comme nous l'avons dit, venant de la direction de Fives, il suivait la rue Boilly vers la rue de Paris. L'autocar, lui, était piloté par le chauffeur **Gaston Rem**, âgé de 30 ans, demeurant à **Fouquières-les-Lens**. Le puissant engin suivait la rue Saint-Sauveur vers le Boulevard Louis-XIV. C'est presque face à la Mairie, que la terrible collision se produisit pour des raisons que l'enquête de M. Cognet, commissaire de permanence, n'a pu encore établir.

La voiture fut littéralement émiettée.

24 POMPIERS DE DUNKERQUE ET L'ADJOINT-DÉLÉGUÉ SONT MENACÉS DE SAISIE

Ayant perdu un procès intenté à la commune des Moëres un commandement par voie d'huissier leur a été signifié

Vingt-quatre pompiers de Dunkerque, et l'adjoint-délégué, M. Dorp, viennent de recevoir un commandement par voie d'huissier, leur annonçant qu'ils seront saisis s'ils ne règlent pas les frais d'un procès-verbal intenté, il y a quatre ans.

A l'époque, et aux Moëres, un incendie éclatait et mettait en cendres une partie des dépendances de la ferme Vandewoorde. Le maire réquisionna en bonne et due forme les pompiers de Dunkerque, qui accoururent et, durant 52 heures, noyèrent les décombres.

Quand la note arriva à la commune des Moëres, le maire et le sinistré refusèrent de la payer.

Le bataillon de Dunkerque attaqua les défaillants en Justice, mais les pompiers perdirent leur procès, tant à Dunkerque qu'à Douai.

Les suites, on le devine ! les frais engagés, soit 7.287 fr., furent exigés aux sapeurs, qui ont décidé de se laisser saisir.

On se demande ce qu'il arrivera dès lors, si, à ce moment, un incendie éclate à Dunkerque.

Faudra-t-il, en retour, réquisitionner les pompiers des Moëres ?

ROUBAIX

Bureaux : 44, rue de la Gare (Tél. 361-17) — Dépôt de vente : 36, rue du Collège

Le dimanche Roubaisien

Musées Weerts et des Beaux-Arts : Ouverts de 10 à 13 h.

Etablissement de bains : Ouvert de 8 à 11 h.

Caisse d'Epargne : Ouverte de 9 à 10 h. 30.

Concert de carillon : Audition de 11 h. 30 à midi.

Union des Sociétés de Secours Mutuels de Roubaix et environs : Assemblée générale de la Caisse Mutuelle Chirurgicale, à 10 h. 30, au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance.

SERVICE DE SANTÉ

Pharmaciens de garde : MM. Van Bockstaele, 53, rue du Collège ; Dezoteux, 42, rue du Fresnoy.

Médecine de service : MM. Radu, 143, rue du Coq Français. Tél. 334.87 ; Delelis, 101, rue Daubenton. Tél. 357.40.

LES SPORTS

Natation : A 15 h. 30, au bains municipaux, rue des Champs, sélection de la province d'Anvers contre sélection du Nord.

LES SPECTACLES

Colisée : Veille d'Armes.
Fresnoy : Stradivarius.
Ciné Etoile d'Or : Maternité.
Maison des Tramways : Maurin des Maures
Cinéma Rex : J'aime toutes les femmes.
Cinéma Noël : Veille d'Armes.
Salle Sainte-Cécile : Souvent femme varie.
Royal Lalou : Maternité.
Cinéma du Tilleul : Je te confie ma femme.

Complet ?? Complet ??
Quoi, COMPLET ?

UN GARNI VISITÉ

En regagnant le logement qu'elle occupe, 64, rue Henri-Carrette, Mme Biagne, née Madeleine Cornille, 50 ans, exerçant la profession de doubleuse, constata que, durant son absence, un aligrefin s'était introduit dans sa chambre et s'était emparé d'un porte-monnaie contenant une somme de 50 francs. Comme elle ne sait sur qui porter ses soupçons, elle déposa une plainte et le service de la sûreté a été chargé d'effectuer des recherches pour identifier l'auteur de ce vol.

LE FER A REPASSER INCENDIAIRE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, vers 13 h., dans l'atelier de M. Loyer, confectionneur, 44, rue du Chemin-de-Fer. Un fer à repasser électrique, qui était demeuré branché, fut déposé, par mégarde, sur une table. La chaleur se propagea et, bientôt, le feu se communiqua au dessus de la table. Tandis qu'un appel était fait aux pompiers, les gens de la maison, à l'aide de seaux d'eau, parvinrent assez rapidement à écarter tout danger d'extension.

Lors de leur arrivée sur les lieux de ce commencement de sinistre, les soldats du feu n'eurent pas à intervenir. Les dégâts sont insignifiants.

CONSOMMATEURS DE BIÈRES non encore actionnaires de la BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN-BARŒUL, ne soyez pas plus longtemps ennemis de vos intérêts, buvez les Bières de cette Société modèle qui vous offre un produit parfait à son prix de revient, puisque tous les bénéfices sont partagés.

Le Cercle Militaire va fêter son 60e anniversaire

Fondé le 1er mars 1876 par M. le lieutenant-colonel Despatures, le Cercle militaire de Roubaix aura, dimanche prochain, soixante ans d'existence. C'est un des vétérans parmi les Cercles militaires de France. Cet anniversaire sera fêté le samedi 7 mars, au cours de l'assemblée générale statutaire, qui aura lieu dans un des salons du Cercle de l'Industrie et sera présidée par le général de division Doumenc.

L'assemblée sera suivie d'un banquet auquel de nombreux officiers généraux et supérieurs de l'armée active ont promis d'assister et où sont également invités tous les adhérents du Cercle, anciens et jeunes.

De plus, une fête sera donnée, à l'hippodrome roubaisien, le lundi 23 mars, avec le concours de Mme Madeleine Renaud et de M. Pierre Bertin, sociétaires de la Comédie-Française, qui viendront, avec une pléiade d'artistes des Théâtres Français, de l'Odéon et du Vaudeville, jouer « L'Amour veille », la magnifique pièce de Robert de Flers et de A. de Caillavet.

L'Harmonie mutuelle des anciens soldats musiciens français et alliés, dirigée par M. Ferdinand Capelle, sera de la fête.

Les cartes personnelles sont adressées dès aujourd'hui à tous les membres du Cercle ; ces cartes devront obligatoirement être numérotées chez Mme Jubé, 16, rue de la Gare, avant le 18 mars, car la Commission des fêtes, désireuses de ne pas laisser de places non numérotées, fera, le 19 mars, une seconde distribution de places restées libres. La location sera ouverte dès mardi 3 mars, à 8 heures.

APPEL AUX FEMMES

Les nouveautés 1936 en Papiers Peints, Linos, Balatum à 7.50 le m2, livraison et pose partout, Toiles cirées, sont aux Vitrines DEMAY, 78 rue de la Vigne. Tél. 369-81.

Couleurs, Vitreries, Devis gratuits. 4217

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE POLYGLOTTE

Vendredi soir, au Cercle de l'Industrie, le Cercle Polyglotte a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Scherpereel, vice-président, en l'absence de son président, M. Schwartz, retenu par sa convalescence loin de Roubaix.

En ouvrant la séance, M. Scherpereel tient à témoigner des sentiments que porte le groupement à son dévoué président, puis il fait un éloquent appel en faveur de la propagande, car la crise a une fâcheuse répercussion sur la vie du Cercle qui, de 200 membres actifs est descendu à moins de 100.

M. Couvreur, secrétaire, donne ensuite lecture du rapport moral où il souligne lui aussi l'effort de propagande à faire pour une œuvre vraiment digne d'encouragement et qu'aucun de nos concitoyens ne devrait ignorer.

Il rend hommage aux chefs des sections anglaise, espagnole et allemande et a un mot délicat à l'endroit du recrutement féminin qui, lui, par contre s'accentue.

Après ce rapport, on procède au renouvellement partiel du Comité où continueront à siéger MM. Scherpereel, Ducatteau, Commère, Derville, Delommey, Lecomte et où siègent MM. Vanhove et Taffin.

MALADIES SECRÈTES

Guérison par malade chez lui Dr Verhaeghe, Pharm du Trichon. Rx

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA POLICE

Ce groupement, dont l'activité et l'évolution vont toujours en s'accentuant, a tenu son assemblée générale statutaire, en son siège, Café de la Cloche, 6, rue du Maréchal Foch. Cette réunion était présidée par M. Pierre Smet, président, entouré de MM. Louis Smet, vice-président ; François Honoré, trésorier ; Omer Claisse, secrétaire, ainsi que des membres de la commission.

Après avoir souhaité la bienvenu aux membres présents, M. Pierre Smet passa la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu financier fut exposé par M. Honoré et, après avoir approuvé cet exposé, la commission de contrôle, représentée par MM. Albert Doutreligne, André Boulingulez et Robert Mahieu, mit aux voix l'ordre du jour suivant :

« Le vendredi 21 février, la commission de contrôle s'est rendue au poste de la Sûreté, en vue d'exercer son mandat de vérification des comptes de la Caisse Mutuelle de Police de Roubaix pour l'année 1935.

» Y assistaient également, sans prendre part aux opérations, MM. Smet, président et Honoré, trésorier.

» Les commissaires présents ont été unanimes à reconnaître la bonne tenue des livres présentés et l'excellente gestion financière de la société.

» Ils tiennent, en cette occasion, à adresser leurs vives félicitations à la commission et, en particulier, à leur dévoué trésorier, M. François Honoré. »

A ce jour, l'encaisse se monte à 7.808 fr. 54.

M. Pierre Smet donna ensuite lecture de quelques modifications aux statuts, notamment aux articles 1 et 3 du règlement, et ayant trait à une nouvelle réglementation de l'administration, des nouveaux services, aux avantages accordés par les Assurances Sociales au sujet des primes de naissances, de décès et au remboursement des frais pharmaceutiques, soins spéciaux et chirurgicaux.

Une longue discussion s'engagea sur ces divers points de vue, entre les membres et la commission et, finalement, après vote secret, la majorité opta pour la nouvelle réglementation.

Poursuivant l'ordre du jour, M. le Président amena la discussion sur la question des exclus de la loi sur les Assurances Sociales. Après échange de vues, ce chapitre fut également adopté presque à l'unanimité.

On procéda à l'admission de 31 nouveaux adhérents suivant les nouveaux statuts applicables dès le 1er avril. Une période transitoire est accordée jusqu'au 1er juillet et, jusqu'à cette date, les nouvelles inscriptions peuvent être acceptées.

Puis, on passa au renouvellement partiel de la commission. Sont maintenus dans leurs fonctions : MM. Pierre Smet, François Honoré, Albert Doutreligne, Robert Mahieu, André Boulinguez, Maurice Descort, Jean Danvers, Arthur Fournier, Léandre Henry et Louis Vanderstraeten.

Après examen de diverses questions de détail, M. le Président Pierre Smet rappela la réunion des sociétés de Secours Mutuels qui se tiendra aujourd'hui, à 10 h., au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance, et il invita les membres à assister, le plus nombreux possible, à cette assemblée au cours de laquelle seront discutées des questions de la première importance concernant la nouvelle réglementation des sociétés de S. M.

DES NOMINATIONS DANS LA POLICE

Depuis la mise à la retraite de quelques anciens gradés, les cadres de la police locale n'étaient pas complets et c'est ainsi qu'hier matin, l'administration municipale procéda à la nomination de quelques nouveaux gradés.

Nous apprenons que la double baguette de brigadier vient d'échoir au sous-brigadier Julien Devooght, qui, depuis quelques années, remplit les délicates fonctions de secrétaire attaché au ministère public près du tribunal de simple police. Cette nomination sera un encouragement pour le nouveau brigadier qui, en toutes circonstances, sut donner entière satisfaction à ses chefs. M. Devooght prit du service dans le personnel de la police roubaisienne, le 1er juillet 1923, et, sans tarder, il sut mettre ses hautes qualités en valeur. Son esprit corporatif fut couronné, le 1er juillet 1934, par le galon de sous-brigadier.

D'autre part, en remplacement de ce dernier gradé, l'agent Henri Storme a été élevé au grade de sous-brigadier. Celui-ci entra dans la police le 1er juin 1920. Toujours, il fit vaillamment son service, et son bel esprit d'abnégation fut récompensé par la médaille d'honneur de la police, en 1935.

Complet ?? Complet ??
Quoi, COMPLET ?

LE BAL DES AMICALES MARLOT-LINNÉ

Ce soir dimanche, à 19 h. 30, salle des fêtes, rue Ingres, bal avec un orchestre jazz réputé.

Le Comité invite les amicalistes, père ou mère de famille, à se présenter lundi 2 mars, salle des fêtes, de 18 à 19 h., dernier délai, munis de leur livret de famille, afin que leurs enfants puissent participer à la distribution de vêtements qui sera faite incessamment.

LE GALA DU CLUB « LES VI »

Cet après-midi, à 16 h., en la salle du Foyer d'éducation populaire, rue Jules-Guesde, à Roubaix, le Club « Les VI » interprétera la populaire comédie en trois actes de P. et J. Ernest : « Villa Tranquillité ».

Cette séance sera donnée avec le concours de Mmes Labonnellie, Holvoet, Piquet, Duriez, Hespel et de Messrs, R. Dehaene, F. Bauduin, Marc Moray, Holvoet, Hespel et toute la troupe.

Prix des places : 2, 3, 4 et 5 francs.

UN SPÉCIALISTE

n'est pas un commerçant ordinaire, c'est pour celà que vous trouverez **des prix très bas, de la qualité** et un **choix incomparable d'Eponges** et de **Peaux de chamois** aux **106-108 Rue du Collège, Roubaix.** — Tél. : 330.00. 4560

LA PROCHAINE SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La prochaine séance aura lieu lundi 2 mars, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, place Chevreul, à 20 h. 30. Elle sera consacrée à la projection d'un film géographique sonore : « Voyage autour du monde ».

Les étapes principales de ce voyage seront Ceylan, l'Inde, l'Indochine, Tahiti, les Antilles et le Maroc.

Tous les amateurs voudront admirer la gamme unique de **BICYCLETTES** exposées chez

LETURGIE 43, Bd de Belfort ROUBAIX

Spécialités pour **cyclotouristes. Prix très intéressants.** Agence des **Cycles Hurtu.**

T. S. F. : UNIC - RADIO

UN CONCERT A L'HOSPICE BLANCHEMAILLE

Voici le programme du concert qui sera exécuté à l'Hospice Blanchemaille, aujourd'hui, de 10 h. 30 à 11 h. 30, par la Symphonie Marlot : « Les refrains en vogue » (Bosc) ; « Ballet Italien » : la valse, une soirée à Venise, et divertissement (H. De Bozi) ; « Coons Patrol » (Lotter) ; « Fantaisie sur la Mascotte » (Audran-Corbain) ; « Gavotte des vers luisants » (Linck) ; « Excelsior », galop (Francis Popy).

Complet ?? Complet ??
Quoi, COMPLET ?

Sociétés et Comités

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX-LANNOY ET LEURS CANTONS. — Ce dimanche 1er mars de 9 h. à 11 h. permanence au siège, 67, rue des Fabricants. Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans.

COMBATTANTS BELGES. — Ce jour 1er mars au siège, 126, rue de la Gare de 10 h. à midi, service de secrétariat et de trésorerie pour toutes demandes ; collations ; remise des cartes fédérales. Le prochain service de secrétariat aura lieu le 15 mars par suite de la remise de la Croix d'honneur à MM. Vandenreaghen et Doyen, président et secrétaire de l'U.N.C. du Blanc-Seau de Tourcoing, que vient de leur décerner la F.N. des Combattants Belges, et dont la remise officielle sera faite par M. Alphonse Delos, président de la F.N.C. de Roubaix.

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Le service de secrétariat fonctionnera ce jour dimanche au siège, café de la Rotonde de 10 h. à midi où le secrétaire se tiendra à la disposition des membres pour tous renseignements.

Madame Germaine de Rouen
recevra Buffet-Hôtel Gare de Lille du 21 au 26 Mars inclus. 32591

SOCIÉTÉS SPORTIVES

SUPPORTERS. — *Groupe « Sans Souci »* : Le Racing sura encore de rudes assauts à subir avant la fin de la saison surtout à l'extérieur, pour tenir sa place de premier.

Afin de poursuivre le but qu'il s'est tracé, le Comité des « Sans Souci » organise les déplacements de Boulogne, Amiens, Calais et Rouen. Les personnes désireuses d'accomplir ces voyages en compagnie des membres du club de supporters trouveront au siège « Café du Celtic », 11, rue Pierre-Motte, tous les renseignements. — Une permanence fonctionne le mercredi de 19 h. 30 à 21 h. Les inscriptions pour Boulogne sont reçues aujourd'hui.

VOTRE MONTRE BIEN REVISÉE 10 fr.
Duhamel-Lardé, 14, rue Epeule

NATATION. — **Swimming-Club :** Avant de commencer son entraînement d'été, le S.C. Roubaix met en compétition entre tous les membres actifs du club un challenge. La formule en est des plus intéressante, car elle permettra à tous de pouvoir accéder aux premières places et l'émulation sera certainement aussi grande que lors de la compétition de la coupe Nervia, disputée l'an dernier. Six équipes de 5 nageurs sont actuellement inscrites pour prendre part à ce challenge qui se disputera principalement dans les courses suivantes : 100 m. brasse pour nage libre ; 66 m. dos ; 5 x 66 m. nage libre 3 x 66 m. trois nages et 4 x 66 m. dos.

Tout membre du club peut actuellement former une équipe de 5 nageurs, pourvu qu'il en donne la composition à la commission sportive du club avant 19 h. le jeudi 5 mars jour de l'épreuve.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Monique Castelain, rue du Fresnoy, 44. — Martin Toulemonde, Bd de Paris, 65.

Publications. — Edouard Wullens, domestique à Leers et Georgine Depraeter, concierge, 61, rue de la Gare.

Décès. — Caroline Rousseau, veuve Verbecq, 55 ans, rue Turgot, 70, impasse Turgot, — Florentine Gans, veuve Giroleux, 75 ans, rue de Blanchemaille, 27.

**M. G. DEROUBAIX, Agent de la S. A.